

(A)

(N° 173.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1848.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de loi qui ouvre au Département des Fi- nances, un crédit supplémentaire de 200,000 fr., pour la fabrication de monnaies de cuivre.

(Voir les Nos 225 et 238 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Nous avons examiné le Projet de loi qui ouvre au Département des Finances, un crédit supplémentaire de 200,000 fr., pour la fabrication de la monnaie de cuivre. Ce projet n'a rencontré aucune opposition dans la Commission dont je suis l'organe ; la fabrication de ce genre d'espèces, donnant un bénéfice à l'État, cette monnaie restant dans la circulation, et facilitant les petites transactions, il y a tout lieu de penser que l'émission nouvelle doit être favorable sous un double rapport. Une seule considération pouvait porter à émettre un doute sur la convenance de la nouvelle émission qu'on propose, c'est la crainte de mettre en circulation, une quantité de monnaie de cuivre hors de proportion avec les besoins; mais il nous paraît, Messieurs, que cette crainte n'est pas fondée : dans plusieurs provinces on sent l'insuffisance de la quantité mise en circulation, nulle part on ne se plaint d'une surabondance gênante : il est une considération qui peut enlever toute crainte, s'il pouvait en rester, c'est que notre monnaie, ayant cours dans les pays qui nous environnent, et avec lesquels notre longue frontière nous met en contact, une certaine partie de ces espèces s'exporte et n'entre plus dans la circulation en Belgique.

Par toutes ces considérations et à l'unanimité, nous avons l'honneur de vous proposer l'adoption du projet de loi qui vous est soumis.

Le Duc D'URSEL.

DINDAL.

Le Baron DE WAHA.

J. B. CASSIERS.

DUMON-DUMORTIER, Rapporteur.